



## ORELLE - GRAND VIDE-GRENIERS DE L'ETE

### BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Tél :

Mail :

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant
- Ne vendre que des objets personnels et usagés

#### Réservation d'emplacement

*Tarif :*

*2€ le mètre – à partir de 2 m*

Je réserve :

x mètres soit = €

Total règlement : €

L'emplacement ne sera réservé qu'à réception des pièces suivantes :

- Bulletin d'inscription daté et signé
- Règlement du vide-greniers daté et signé
- Paiement de l'emplacement

## Règlement

- 1- Le vide-greniers a lieu de 9h à 18h.  
L'installation des vendeurs aura lieu entre 7h et 9h ; la désinstallation peut être faite à partir de 16h.
- 2- L'emplacement indiqué par le personnel de l'Office de Tourisme ne fera l'objet d'aucune modification.
- 3- Après déchargement des véhicules, ceux-ci seront garés sur le parking prévu à cet effet, à droite avant le Pont de la Ville, exception faite des véhicules nécessaires à la vente\*.  
*\*la demande sera faire au préalable à l'Office de Tourisme*
- 4- Le vendeur devra être muni de son propre matériel d'exposition (table, chaise, parasol, etc...)
- 5- Le prix de chaque objet sera indiqué en Euros, et de manière lisible.
- 6- L'Office de Tourisme décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de matériel ou de véhicule.
- 7- La vente de boisson et de petite restauration est interdite, ou strictement réservée à l'association organisatrice.
- 8- L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée.
- 9- En aucun cas, la somme versée pour la réservation ne pourra être remboursée, sauf en cas d'annulation de l'évènement par l'Office de Tourisme.

Date

Signature, précédée de la mention « Lu et accepté »